

REUNION DU 27/11/2014

COMPTE RENDU

Le vingt-sept novembre deux mille quatorze à vingt heures quinze, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gérard BAUDRY, maire.

Date de la convocation : 21/11/2014.

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents: 14 ; Votants : 14

Conseillers présents : MM. Gérard BAUDRY, Yves RUELLAN, Bernadette AUGEREAU, Daniel BOUILLIS, Brigitte NICOLAS, Michel BOURDAIS, Marielle VIRLOUP, Roseline CAUGANT, Nathalie AUSSANT, Nadège LESSIRARD, Laurent MAUFRAS, Patricia CARET, Yannick DANIEL -

Conseiller(s) absents : Marielle Virloup, excusée -----

Secrétaire : Mme B. Nicolas

Ordre du jour : - Préparation manifestation du 6 décembre devant la mairie pour l'adaptation du PPRSM ; - divers

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 30/10/2014 et signent le registre des délibérations.

N° 70-2014 : OPPOSITION au Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine : MANIFESTATION DU 6 DECEMBRE 2014 :

Après avoir recueilli plus de 4 000 signatures pour la pétition réclamant une adaptation du futur PPRSM le maire informe le conseil municipal de la proposition des 22 communes et de l'ADEPT d'organiser une manifestation. Cette manifestation pourrait se dérouler à St Benoît des Ondes et prendrait la forme d'un grand rassemblement de la population des communes concernées devant la mairie. Ce rassemblement aurait lieu le samedi 6 décembre 2014 à 14h30. Une déviation de la circulation sur le CD 155 sera mise en place à l'intérieur de l'agglomération par les CD 6 et 8. Un tract d'information serait distribué dans les boîtes aux lettres.

Le conseil municipal, unanime,

- soutient l'organisation de ce rassemblement devant la mairie le 6 décembre 2014 à 14h30 ;
- valide le flash d'information et prend en charge sa distribution ;
- donne pouvoir au maire pour prendre toute disposition nécessaire au bon déroulement de cette manifestation.

N° 71-2014 : SUBVENTION COMMUNALE A L'ADEPT :

Le maire donne lecture du courrier de Mr Michel Flaux président de l'Association Pour le Développement Economique et la Promotion Touristique de la baie du Mt St Michel sollicitant une subvention de fonctionnement.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres,

- vote une subvention exceptionnelle de 1 500.00€ au bénéfice de l'A.D.E.P.T ;
- inscrit les crédits nécessaires au budget 2014.

N° 72-2014 : BUDGET PRINCIPAL :

- DECISION MODIFICATIVE N° 7/2014 DU BUDGET PRINCIPAL : Subvention à l'ADEPT :

Afin de procéder au versement d'une subvention exceptionnelle de 1500€ au profit de l'ADEPT le conseil municipal vote la modification budgétaire suivante :

| | |
|-------------------------------|------------|
| Dépenses : Article 6574 | + 1 500.00 |
| Article 61523 (entretien VRD) | - 1 500.00 |

N° 73-2014 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Le maire informe le conseil municipal de ses arrêtés pris en application de la délégation du 28/03/2014 et par lesquels il a levé le droit de préemption communal sur la vente des propriétés suivantes :

- section B n° 92 au 16 rue du bord de mer vendue par la SCI PBG (La rose des sables);
- section A n°s 561-562 au 2 rue de la grève vendue par les consorts Blot.

N°74-2014 : ACTIVITES PERISCOLAIRES :

Le maire fait le point sur l'organisation des activités proposées dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre. Vu le nombre d'inscrits représentant plus de 90% de l'effectif il est nécessaire de dédoubler certains groupes.

Après avis de la commission communale , le maire propose de recruter un nouvel intervenant à raison de 3h par semaine pour de nouvelles activités sportives à compter du 5 janvier 2015 . Après délibération le conseil municipal décide de créer ce nouvel emploi de vacataire et donne pouvoir au maire pour procéder au recrutement d'un nouvel agent.

DIVERS :

- **Contrat entretien du système de désenfumage de la salle polyvalente :** Le maire informe le conseil municipal de son arrêté en date du 01/11/2014 par lequel il a approuvé le contrat d'entretien d'un montant total de 270€ ht avec la société ADEFI.
- **Vœux du maire :** La cérémonie des vœux aura lieu le jeudi 8 janvier 2015.

Le maire,